



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-cinq,

Nombre de membres : 11

Le Mercredi 26 mars 2025 à 11h00,

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 08

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Délibération N°2025-7

Date de convocation : le 20 mars 2025,

MATIERE : FINANCES
LOCALES

SOUS-MATIERE : DECISIONS
BUDGETAIRES

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER.

PROCURATIONS :

Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES donne procuration à Mme Elisabeth ESCAFRE,

Mme Jacqueline RATABOUIL donne procuration à M. Philippe GREFFIER.

OBJET :

**VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2024 -
CCAS**

ABSENTES : Mme Zohra KUFEL, Mme Catherine BAILLEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean TIRAND.

Vu la délibération n° 2024-06 du conseil d'Administration en date du 10/04/2024 approuvant le budget primitif 2024 et les décisions modificatives s'y rapportant.

Considérant que le conseil d'Administration doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Constatant que le Président a quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le compte administratif 2024 du CCAS, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées 268 041.27

Recettes réalisées 270 412.74

Accusé de réception en préfecture

011-261100150-20250326-DB202507FIN-DE

Reçu le 28/03/2025

Excédent de clôture **2 371.47**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées 37 988.83

Recettes réalisées 85 412.77

Excédent de clôture **47 423.94**

Soit un résultat global pour l'exercice de : **49 795.41**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
Investissement	353 138.02	0.00	47 423.94	400 561.96
Fonctionnement	5 894.48	0.00	2 371.47	8 265.95
TOTAL	359 032.50	0.00	49 795.41	408 827.91

ADOpte A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :
31 MARS 2025
Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

28 MARS 2025

Et par publication le :
01 AVR. 2025

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 26 mars 2025



Le Président,

Patrick MAUGARD

